

SPLENDOR® est un herbicide de post-lévé de maïs. Il s'utilise de 0,75 L/ha sur le maïs doux à 1,5 L/ha sur le maïs. (voir détails des usages à l'intérieur du livret)



Détenteur de l'A.M.M.et EMB : Life Scientific Ltd., Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road, Dublin 4, Irlande
Type d'action : Herbicide de post-lévé - HRAC 27 (anciennement HRAC F2)
Formulation : **Suspension concentrée (SC)**
Composition : **100 g/L (9.17% p/p) de mésothione**

UFI : QEWX-9VYY-400T-VX0K

ATTENTION



SPLENDOR® - (N° d'A.M.M. : 2150084)

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P501 - Eliminer le contenu/récipient dans une installation agréée d'élimination des déchets.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de la mésothione sur "maïs" n'ayant pas atteint le stade de croissance BBCH 10. SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur "maïs" sur sols ayant un pH inférieur à 7,9. SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les applications sur "maïs" sur sols ayant un pH supérieur ou égal à 7,9. SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les applications sur "maïs doux" sur sols ayant un pH inférieur à 7,9. SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les applications sur "maïs doux" sur sols ayant un pH supérieur ou égal à 7,9. SPe3 - Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les applications sur "maïs doux". SPe3 - Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les applications sur "maïs".

Délai de rentrée : 48 heures.

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15, le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert : 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet et au savon. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin et consulter un spécialiste. En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité. En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

Consulter ce livret avant toute utilisation.

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL.
RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Fiche de Données de Sécurité disponible sur : www.quickfds.com.

Fabriqué en UE

Distribué par : LIFE SCIENTIFIC FRANCE
11-13 rue des Aulnes 69760 Limonest

Une question sur ce produit ? N° vert : 0 800 912 759
(appel gratuit depuis un poste fixe)

www.lifescientific.com



N° de lot et date de fabrication : voir emballage

GTIN : 05391534940852



5

170150607801_V10

DESRIPTIF DU PRODUIT**Mode d'action**

La méso-trione appartient au groupe HRAC 27 (anciennement HRAC F2) des inhibiteurs de l'enzyme HPPD, qui est nécessaire à la synthèse des caroténoïdes. La méso-trione est un herbicide systémique absorbé par les feuilles et les racines. Les adventices touchées blanchissent puis sont détruites.

Tableau des usages - Traitement des parties aériennes.

Culture	Cible	Dose homologuée (L/ha)	Nombre max. d'appl.	Stade d'appl. - Délai avant récolte (DAR)	ZNT aquatique
Maïs Millet Miscanthus Moha *	Graminées et dicotylédones	1.5 L/ha	1 / an	Entre BBCH 12 (2 feuilles étalées) et BBCH 19 (9 feuilles étalées ou plus, avant élévation de la tige principale) Max. BBCH 19	Sols ayant un pH inférieur à 7,9 : ne pas appliquer le produit Sols ayant un pH supérieur ou égal à 7,9 : 20 mètres dont DVP** 5 mètres
Maïs doux	Graminées et dicotylédones	0.75 L/ha	1 / an	Entre BBCH 12 (2 feuilles étalées) et BBCH 19 (9 feuilles étalées ou plus, avant élévation de la tige principale) Max. BBCH 19	Sols ayant un pH inférieur à 7,9 : 20 mètres dont DVP** 20 mètres Sols ayant un pH supérieur ou égal à 7,9 : 5 mètres

* **Sols ayant un pH inférieur à 7,9: ne pas appliquer le produit sur maïs, millet, miscanthus, moha**

** DVP : dispositif végétalisé permanent non traité.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse :

<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus.

Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N°284/2013)

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Ne pas utiliser les sous-produits des cultures porte-graines traitées en alimentation humaine ou animale.

Spectre d'efficacité

Graminées	Maïs doux 0.75 L/ha		Maïs 0.75 - 1.5 L/ha	
	1 à 2 feuilles de l'adventice	2 à 3 feuilles de l'adventice	1 à 2 feuilles de l'adventice	2 à 3 feuilles de l'adventice
Digitaire filiforme	0.75 L/ha	0.75 L/ha	1.0 L/ha	1.25 L/ha
Digitaire sanguine	0.75 L/ha	0.75 L/ha	0.75 L/ha	1.0 L/ha
Millet commun	0.75 L/ha	0.75 L/ha	1.0 L/ha	1.25 L/ha
Panic pied-de-coq	0.75 L/ha	0.75 L/ha	1.0 L/ha	1.25 L/ha

Dicotylédones	Maïs doux 0.40 - 0.75 L/ha		Maïs 0.40 - 1.5 L/ha	
	Cotylédons à 2 feuilles de l'adventice	2 à 4 feuilles de l'adventice	Cotylédons à 2 feuilles de l'adventice	2 à 4 feuilles de l'adventice
Abutilon	0.60 L/ha	0.75 L/ha	0.60 L/ha	0.75 L/ha
Amarantes (blanche, hybride, réfléchie)	0.50 L/ha	0.75 L/ha	0.50 L/ha	0.75 L/ha
Ambrosie à feuilles d'armoise	0.75 L/ha	0.75 L/ha	0.75 L/ha	1.0 L/ha
Arroche étalée	0.60 L/ha	0.75 L/ha	0.60 L/ha	0.75 L/ha
Capselle bourse-à-pasteur	0.40 L/ha	0.60 L/ha	0.40 L/ha	0.60 L/ha
Chénopode blanc	0.40 L/ha	0.60 L/ha	0.40 L/ha	0.60 L/ha

Dicotylédones	Maïs doux 0.40 - 0.75 L/ha		Maïs 0.40 - 1.5 L/ha	
	Cotyédons à 2 feuilles de l'adventice	2 à 4 feuilles de l'adventice	Cotyédons à 2 feuilles de l'adventice	2 à 4 feuilles de l'adventice
Chénopode hybride	0.50 L/ha	0.75 L/ha	0.50 L/ha	0.75 L/ha
Chénopode polysperme	0.40 L/ha	0.60 L/ha	0.40 L/ha	0.60 L/ha
Colza (reppousses)	0.60 L/ha	0.75 L/ha	0.60 L/ha	0.75 L/ha
Fumeterres (des murs, officinale)	0.50 L/ha	0.75 L/ha	0.50 L/ha	0.75 L/ha
Lamiers (amplexicaule, pourpre)	0.50 L/ha	0.75 L/ha	0.50 L/ha	0.75 L/ha
Matricaires	0.75 L/ha	0.75 L/ha	0.75 L/ha	0.75 L/ha
Mercuriale annuelle	0.75 L/ha	0.75 L/ha	0.75 L/ha	0.75 L/ha
Morelle noire	0.40 L/ha	0.50 L/ha	0.40 L/ha	0.50 L/ha
Mouron des oiseaux	0.40 L/ha	0.60 L/ha	0.40 L/ha	0.60 L/ha
Ortie royale	0.50 L/ha	0.75 L/ha	0.50 L/ha	0.75 L/ha
Pensée des champs	0.75 L/ha	0.75 L/ha	0.75 L/ha	1.0 L/ha
Pois (reppousses)	0.60 L/ha	0.75 L/ha	0.60 L/ha	0.75 L/ha
Renouée à feuilles de patience	0.50 L/ha	0.60 L/ha	0.50 L/ha	0.60 L/ha
Renouée des oiseaux	0.75 L/ha	0.75 L/ha	0.75 L/ha	1.0 L/ha
Renouée liseron	0.75 L/ha	0.75 L/ha	0.75 L/ha	1.0 L/ha
Renouée persicaire	0.50 L/ha	0.60 L/ha	0.50 L/ha	0.60 L/ha
Sanve	0.60 L/ha	0.75 L/ha	0.60 L/ha	0.75 L/ha
Séneçon vulgaire	0.40 L/ha	0.60 L/ha	0.40 L/ha	0.60 L/ha
Sicyos anguleux	0.75 L/ha	0.75 L/ha	0.75 L/ha	1.0 L/ha
Spergule des champs	0.40 L/ha	0.50 L/ha	0.40 L/ha	0.50 L/ha
Véroniques (à feuilles de lierre, de Perse)	0.75 L/ha	0.75 L/ha	0.75 L/ha	1.0 L/ha

Très sensible (95 - 100% d'efficacité)

Sensible (85 - 94% d'efficacité)

Moyennement sensible (50 - 84% d'efficacité)

Efficacité insuffisante (< 50% d'efficacité)

Au-delà des stades indiqués dans ces spectres, l'efficacité de SPLENDOR peut être moindre. Il conviendra donc d'augmenter la dose de SPLENDOR, dans la limite des doses homologuées.

INFORMATIONS RELATIVES À L'EMPLOI

Informations par cultures

Appliquer SPLENDOR sur des adventices levées, et préférentiellement sur des adventices jeunes (de la levée à avant tallage pour les graminées et jusqu'au stade 4 feuilles des dicotylédones) en conditions poussantes et sur une végétation sèche.

Traiter sur une culture bien implantée en bon état végétatif.

Il appartient à l'agriculteur multiplicateur, avant toute utilisation du produit, de consulter le semencier concerné ou de respecter les préconisations du prestataire de production concerné.

Maïs :

SPLENDOR peut s'utiliser à partir du stade 2 feuilles du maïs, et jusqu'au stade BBCH 19 (9 feuilles étalées ou plus, avant élévation de la tige principale).

SPLENDOR peut s'utiliser seul ou en programme avec ou sans pré-lévée.

Sur graminées, SPLENDOR s'utilise à 1.5 L/ha. Sur dicotylédones, selon le stade et la sensibilité des adventices présentes, la dose peut être diminuée jusqu'à 0.75 - 1 L/ha.

Maïs doux :

Avant utilisation de SPLENDOR sur maïs doux, s'assurer de la sélectivité de SPLENDOR sur la variété utilisée auprès des organismes professionnels compétents.

Sur maïs doux, appliquer SPLENDOR à 0.75 L/ha entre les stades 2 et 9 feuilles du maïs doux.

Pour compléter le spectre d'efficacité, SPLENDOR s'utilise en programme.

Conditions météorologiques

Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation. Éviter toute dérive sur les cultures adjacentes, particulièrement si celles-ci sont sensibles (par exemple betterave, colza, pois, pomme de terre, soja, tournesol, etc.).

Traiter avec une bonne hygrométrie de l'air (plus de 60%). Idéalement, traiter lorsque la température de l'air est comprise entre 15 et 25°C.

Ne pas traiter si une pluie est attendue dans l'heure suivant l'application.

Mélanges extemporanés

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Remplir au 3/4 la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire de SPLENDOR dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant le temps des repas).

Volume de bouillie

Utiliser un volume de bouillie compris entre 100 et 300 l/ha (optimum entre 150 et 200 l/ha). Bien atteindre la végétation à détruire.

Cultures de remplacement

En cas d'échec de la culture traitée avec SPLENDOR, seule une culture de maïs pourra être implantée.

Cultures suivantes

Dans le cadre d'une rotation normale après une culture traitée avec traité avec SPLENDOR, il est possible d'implanter :

- sans condition : blé tendre d'hiver ou de printemps, blé dur, orge d'hiver ou de printemps, ray-grass.
- après labour : tournesol.
- déconseillé (blanchiment possible) : betterave, épinard, haricot, pois, soja.

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou présentant des modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Life Scientific Ltd. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

BONNES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES

Stockage du produit






Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Stocker le produit à une température inférieure à 40°C.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPERATEUR PENDANT LES PHASES DE :				
	PREPARATION / MELANGE / CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMEE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables (NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique (NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)) 	Réutilisables	À usage unique, si intervention sur le matériel de pulvérisation (*)	À usage unique, si intervention sur le matériel de pulvérisation	Réutilisables	Réutilisables (**)
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 	EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1 					
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3) 					
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006 					

* EN CAS D'INTERVENTION SUR LE MATÉRIEL PENDANT LA PHASE DE PULVÉRISATION. DANS CE CAS, LES GANTS NE DOIVENT ÊTRE PORTÉS QU'À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE ET DOIVENT ÊTRE STOCKÉS APRÈS UTILISATION À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.

** EN CAS DE CONTACT AVEC LA CULTURE TRAITÉE.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Un nettoyage complet du matériel de pulvérisation est important afin d'éviter tout risque de phytotoxicité lors d'une utilisation ultérieure du pulvérisateur.

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être vidée puis rincée à l'eau claire. Remplir à nouveau entièrement la cuve avec de l'eau et un produit nettoyant adapté. Faire fonctionner l'agitation pendant un quart d'heure et vider.

Rincer de nouveau la cuve avec de l'eau claire.

Nettoyer le reste de l'appareil (rampe, circuit, buses...) avec de l'eau et un produit nettoyant adapté.

Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit, de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ **N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.**



▶ **Protégez votre santé et celle de votre entourage.**



▶ **Surveillez les conditions météorologiques.**



▶ **Protégez les points d'eau.**



▶ **Protégez les pollinisateurs.**



▶ **Préservez la faune sauvage.**



D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.